



LV IMMOBILIER CONSEIL

SARL au capital de 10.000 €- RCS Versailles 499 421 568
36, rue de Versailles – 78150 LE CHESNAY - ROCQUENCOURT
Tel : 01 39 23 95 00 - Fax : 01 39 23 00 11

HONORAIRES

Honoraires Transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de vente				Honoraires TTC (Calculé sur le prix net vendeur)
Jusqu'à			49 999 €	3 000 € forfaitaires
De	50 000 €	À	249 999 €	6 %
Au delà de			250 000 €	5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf exception indiquée dans l'annonce (charge vendeur) - Montants non cumulables

Pour les viagers, les honoraires sont calculés sur la même grille, sur la base de la valeur estimée du bien.

*Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente par voie de rétrocession d'honoraires.

Titre professionnel : Agent Immobilier – Carte T CPI 7801 2018 000 028 623
délivrée par la CCI PARIS IDF

Caisse de garantie : CECG – 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE CX
Compte séquestre n° 09632292471 – BPVF – 6, Av Charles De Gaulle
78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Avril 2021



LV IMMOBILIER CONSEIL

SARL au capital de 10.000 €- RCS Versailles 499 421 568
36, rue de Versailles – 78150 LE CHESNAY - ROCQUENCOURT
Tel : 01 39 23 95 00 - Fax : 01 39 23 00 11

HONORAIRES

Honoraires Locations

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi N° 89-462 du 06/07/1989 et Loi ELAN – Biens loués vides ou meublés

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

15 € TTC / m² de surface habitable à la charge du bailleur.

12 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire (zone très tendue)

10 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire (zone tendue)

8 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire (reste du territoire)

Etat des lieux d'entrée :

3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire

5 € TTC / m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Honoraires pour les autres baux:

Professionnels ou commerciaux :

Rédaction de bail réalisée par avocat ou notaire, facturée selon barème du prestataire.

12 % du loyer de la première période triennale (TTC) avec un minimum forfaitaire de 1.000€ à la charge du preneur

Prestations particulières :

Honoraires d'état des lieux (en cas de non location par nos soins) – 250€ TTC à la charge du propriétaire

Titre professionnel : Agent Immobilier – Carte T CPI 7801 2018 000 028 623
délivrée par la CCI PARIS IDF

Caisse de garantie : CECG – 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE CX
Compte séquestre n° 09632292471 – BPVF – 6, Av Charles De Gaulle
78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Avril 2021